

Faculté de droit

Cabinet du doyen

Montréal, le 1^{er} mai 2013

Monsieur Daniel Turp
Professeur
Faculté de droit
Université de Montréal

Objet : Votre année d'étude et de recherche

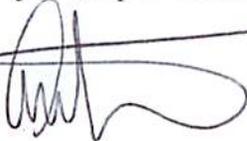
Cher collègue,

Il me fait plaisir par la présente de vous confirmer que le Comité consultatif sur les ressources professorales de l'Université de Montréal, vous a accordé votre année d'étude et de recherche du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que selon l'article CP 7.06 de la convention collective le professeur doit, dans les trois mois de la fin d'une année d'étude et de recherche, déposer auprès de son directeur un rapport de ses activités. Outre les activités que vous avez tenues, le rapport devrait faire état des retombées, acquises ou prévues, de cette année. Le rapport constitue une pièce essentielle de toute demande ultérieure d'année d'étude et de recherche.

Je vous souhaite un excellent congé qui, je l'espère, sera à la hauteur de vos attentes. Je suis assuré que les fructueux résultats que vous rapporterez contribueront à l'avancement de nos activités d'enseignement et de recherche.

Je vous prie de recevoir, Cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Guy Lefebvre
Doyen

/lc